

# DEMANDE D'ADHÉSION À LA HSLDA

Vous êtes pressé? Faites votre demande en ligne : [www.hsllda.ca/fr](http://www.hsllda.ca/fr)

**1**  Nouvelle adhésion  Renouvellement  Réadhésion

# membre

Contact principal

Prénom Nom

Contact secondaire

Prénom Nom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

(  )

Cellulaire

(  )

Courriel

**3** Nom et date de naissance de votre enfant le plus âgé

Nom Mois Jour Année

**4** Dans les cinq (5) dernières années, vous a-t-on menacé ou a-t-on entamé des démarches judiciaires à l'égard de vos enfants, de votre école-maison, ou de toute personne qui lui est associée, ou avez-vous été contacté par des intervenants du système scolaires, par des travailleurs sociaux ou par tout autre employé du gouvernement, au sujet de vos enfants, de votre école-maison, ou de l'absence de vos enfants à l'école?  Oui  Non

**5** ADHÉSION ET OPTIONS DE PAIEMENT  
(les montants indiqués incluent la TVH)

	Mensuel	Annuel	Adhésion à vie
Standard	<input type="checkbox"/> 19\$	<input type="checkbox"/> 220\$	<input type="checkbox"/> 1700\$
Avec réduction	<input type="checkbox"/> 16\$	<input type="checkbox"/> 180\$	<input type="checkbox"/> 1700\$

Réduction de groupe affilié

Groupe:

Mode de paiement

- Chèque ou mandat-poste à l'ordre de la HSLDA  
 Prélèvements bancaires: inclure un spécimen de chèque  
 Visa  Mastercard  Débit Visa/Mastercard

# Carte

---

Expiration  /  # Code

Montant total payé  \$

Signature

Nom (tel qu'inscrit sur la carte)

Date

Mois

Jour

Année

À l'usage du bureau seulement:

Date du paiement et montant

Date acceptée

Acceptée par

Paiements mensuels

**Note:** Des frais d'administration de 15\$ (payables une seule fois) sont chargés aux membres au moment de débiter les prélèvements.

En optant pour des paiements mensuels, je comprends que cette adhésion se renouvellera automatiquement à chaque année, jusqu'à ce que j'avise la HSLDA par écrit de mon désir d'y mettre fin. (Voir les modalités d'adhésion.)

**J'autorise la HSLDA:**

- Si j'utilise les prélèvements bancaires: à effectuer des prélèvements mensuels automatiques à partir du compte dont le numéro et l'institution financière figurent sur le spécimen de chèque joint à cette demande. Je comprends que des frais initiaux de 15\$ s'ajouteront au premier paiement.

- Si j'utilise une carte de crédit: à débiter immédiatement ma carte de crédit avec le premier paiement ainsi qu'avec les frais administratifs initiaux de 15\$, suite à quoi les paiements suivants seront effectués mensuellement.

En apposant ma signature sur ce formulaire, j'accepte les modalités de l'entente d'adhésion qui se trouvent au verso.

## **Entente d'adhésion**

### **En soumettant cette demande, nous nous engageons à :**

Faire preuve de diligence quant à l'instruction de nos enfants;

Tenir un dossier convenant à notre méthode d'enseignement à la maison et documentant les progrès éducatifs de chaque enfant, de sorte que la HSLDA Canada puisse y accéder au besoin pour démontrer que nous respectons les exigences légales qui nous incombent en matière d'éducation de nos enfants;

Aviser immédiatement la HSLDA Canada de tout enjeu juridique lié à l'école-maison, qu'il s'agisse d'actions intentées contre nous en justice ou de menaces d'en intenter, ou encore d'un contact entre nous et les services sociaux, les commissions scolaires ou d'autres organismes;

Fournir des renseignements complets et exacts sur ce formulaire ainsi que dans toute interaction ultérieure avec la HSLDA Canada.

### **Nous comprenons que :**

L'adhésion à la HSLDA Canada nous donne le droit de contacter la HSLDA Canada et d'obtenir des conseils juridiques de ses avocats. L'adhésion n'établit pas automatiquement une relation avocat-client entre les avocats de la HSLDA Canada et nous en tant que membres, et ce, jusqu'à ce que nous consultions un avocat; Les avocats de la HSLDA Canada sont disponibles pour des conseils juridiques sommaires sur des mesures préventives, protectrices, proactives ou procédurales concernant nos questions juridiques liées à notre école-maison ou ayant un impact potentiel sur celle-ci. Si des services juridiques supplémentaires sont nécessaires après la consultation initiale, nous comprenons qu'il nous sera demandé de signer une convention de mandat. Ces services juridiques supplémentaires s'inscrivent dans le cadre d'un mandat à portée limitée. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour les services additionnels;

La HSLDA Canada n'est pas une compagnie d'assurance et ne peut garantir une représentation juridique dans toutes les situations. L'adhésion nous donne droit à un mandat à portée limitée pour des conseils et des services juridiques et ne couvre pas la représentation juridique;

Les avocats de la HSLDA Canada peuvent traiter l'ensemble du dossier en notre nom et nous représenter. Si nous le demandons et que l'avocat accepte de s'occuper de l'ensemble de l'affaire, nous concluons avec lui un mandat de représentation traditionnel. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé;

Les avocats de la HSLDA Canada n'offrent pas de services juridiques liés au droit de la famille (garde et accès, divorce, etc.), bien qu'ils puissent fournir des informations juridiques sur le processus du droit de la famille;

Les services juridiques ne sont disponibles que pour les problèmes qui surviennent après l'approbation de notre adhésion;

Les demandes ne seront pas traitées tant que le paiement intégral n'aura pas été reçu. Aucun remboursement des frais d'adhésion, en totalité ou en partie, n'est possible une fois l'adhésion approuvée;

L'adhésion ne commence pas tant que notre demande d'adhésion n'est pas approuvée. Notre trousse de nouveaux membres nous parviendra dans un délai de 2 à 4 semaines;

Les adhésions annuelles sont valables pour une période de 12 mois et ne peuvent être annulées. Les adhésions mensuelles se renouvellent continuellement jusqu'à ce que la HSLDA Canada reçoive de notre part un avis d'annulation écrit, 30 jours avant le prochain paiement prévu;

Les adhésions « à vie » ne sont ni transférables ni remboursables ; l'adhésion se poursuivra tant que nous voudrions nous associer à la HSLDA Canada dans notre parcours d'enseignement à la maison et tant que HSLDA Canada continuera d'offrir des services aux parents éducateurs;

Les avantages de l'adhésion s'appliquent uniquement à notre famille immédiate.